

Séance du Conseil Municipal du 29/03/2008

N° 94-1

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008052

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation du représentant auprès de l'association Cyclisme Municipal Aubervilliers 93

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Cyclisme Municipal Aubervilliers 93, plus particulièrement l'article 11,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre, M. KAMALA du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers", Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers", et les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus, M. Bernard VINCENT étant absent.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne au Conseil d'Administration de l'association Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93 :

- André COLTS

Le Maire ou son représentant étant membre de droit

Le Maire

Séance du Conseil Municipal du 29/03/2008

N°94-2

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008052

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation du représentant de la Commune auprès du Club Municipal Aubervilliers Escrime

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Club Municipal Aubervilliers Escrime, plus particulièrement l'article 9,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre, M. KAMALA du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers", Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers", et les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus, M. Bernard VINCENT étant absent.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne pour représenter la Commune au conseil d'administration du Club Municipal Aubervilliers Escrime l'adjoint au maire chargé des sports

- Omar AIT BOUALI

le Maire

Séance du Conseil Municipal du 29/03/2008

N° 94-3

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008052

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation du représentant de la Commune auprès du Football Club Municipal d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Football Club Municipal d'Aubervilliers et notamment l'article 9,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre, M. KAMALA du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers", Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers", et les membres du groupe "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus, M. Bernard VINCENT étant absent.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne au Conseil d'Administration du Football Club Municipal d'Aubervilliers :

- Omar AIT BOUALI

le Maire